

MANITOBA OMBUDSNOUVELLES

Bulletin de l'Ombudsman, de l'accès et de la protection de la vie privée

Bulletin n° 9

Hiver 2009



ÉTUDE PRÉLIMINAIRE PORTANT SUR LA SURVEILLANCE DES LIEUX PUBLICS

Les organismes du secteur public demandent souvent à notre Bureau de commenter l'installation de caméras de surveillance – dans des véhicules, des édifices et dans la rue – et leur effet sur la protection de la vie privée. En général, toutefois, la décision d'installer des caméras est déjà prise, avant même de nous approcher.

Cette technologie est particulièrement intrusive de la vie privée par sa collecte et son stockage d'images de particuliers qui vaquent simplement à leurs affaires. Même si la collecte de renseignements personnels peut être conforme à la LAIPVP, la première question à poser est si la

collecte de renseignements personnels par vidéosurveillance est nécessaire.

Avant de décider d'utiliser les caméras de vidéosurveillance, les organismes du secteur public devraient se demander :

- Y a-t-il un problème identifiable à aborder – avec une preuve réelle de danger ou de risque ?
- Si oui, d'autres mesures moins intrusives de vie privée ont-elles été prises sans résultats ?
- Y a-t-il eu consultation publique pour écouter et tenir compte du point de vue de la collectivité affectée par l'introduction de la vidéosurveillance ?



La Vie privée a été reconnue à titre de droit humain fondamental par la Cour suprême du Canada. Puisque la vidéosurveillance rétrécit ce droit, elle ne devrait être utilisée que lorsque la justification de la collecte de renseignements personnelles peut se démontrer.

BUREAU DE BRANDON – CHANGEMENT D'ADRESSE !

L'Ombudsman du Manitoba, Irene Hamilton, et nos collègues de Brandon ont célébré l'ouverture de notre bureau réinstallé récemment, le 5 février. Des membres du personnel de Winnipeg sont aussi venus pour accueillir les visiteurs et invités à notre nouvelle adresse.

Des représentants de la Ville de Brandon, des services de la police de

Brandon, du centre correctionnel et du centre de rencontre local, de l'assistance juridique du Manitoba, des Services à la famille et Logement et du ministère de la Justice – Division des tribunaux et notre ancienne collègue, Janet Wood, se sont arrêtés pour du gâteau et de la conversation. Nous sommes aussi heureux d'avoir rencontré M. Drew Caldwell – MAL de Brandon Est et M. Rick Borotsik – MAL de Brandon Ouest.

Merci à tous ceux qui ont assisté, y compris CKX – TV et le *Brandon Sun* qui ont couvert l'événement. Un merci particulier à Sharon Krakowka, responsable des arrangements d'ouverture et de la nourriture et des boissons.

Notre Bureau de Brandon est maintenant situé dans les Scotia Towers, 1011 avenue Rosser, bureau 202.



Notre personnel de Brandon : G à D : Mel Holley, Maureen Schirmer, Sharon Krakowka et l'Ombudsman, Irene Hamilton

Dans ce numéro	
Etudes préliminaires portant sur la surveillance des lieux publics	1
Bureau de Brandon – changement d'adresse	1
Projet de justice municipale	2
Learning Institute for Teachers (LIFT)	2
Révision des décès des enfants	3
Approche communautaire	3
Approche à Altona, Portage La Prairie, Steinbach, et Winkler	3
Événements à venir	4

PROJET DE JUSTICE MUNICIPALE

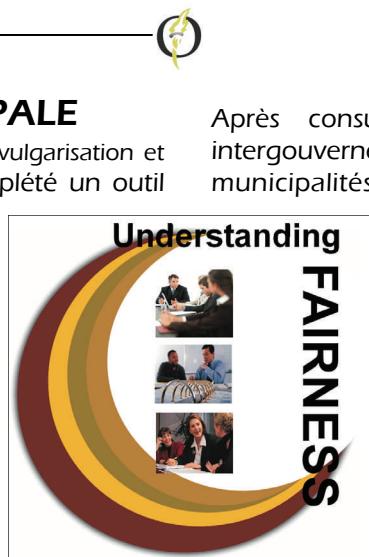
Dans le cadre de nos activités continues de vulgarisation et d'éducation, nous avons récemment complété un outil de formation à la justice pour les municipalités du Manitoba.

Les municipalités, aujourd'hui, travaillent dans une ère d'obligation de rendre compte. Gouverner devient de plus en plus complexe, et le gouvernement est soumis à un examen de plus en plus approfondi. Les citoyens ont le droit de s'attendre que leurs gouvernements – fédéral, provincial et municipal – agissent d'une façon juste, ouverte et transparente.

Chaque fois qu'un conseil municipale prend une décision, une personne ou un groupe de personnes sont soumis à cette décision et peuvent en appeler.

Le Bureau de l'Ombudsman étudie les plaintes des membres du public qui croient ne pas avoir été traités avec justice par le gouvernement, y compris le gouvernement municipal. Lorsque nous faisons enquête sur des plaintes, il relève de notre responsabilité d'évaluer la justice des actions et des décisions du gouvernement. Nous trouvons donc qu'il est important d'expliquer notre compréhension de la justice et notre processus d'enquête, pour que tous travaillent à partir d'une vue commune lorsque des plaintes sont déposées.

Les conseillers municipaux agissent principalement à titre de compétence législative ou de formulation de politiques. Toutefois, comme suite aux différents rôles qu'ils jouent lors de l'exécution du mandat qui relève de la compétence du conseil, certaines des actions qu'ils posent et des décisions qu'ils prennent sont soumises aux exigences de la justice administrative. Il est important que les conseillers municipaux comprennent quelles actions ou décisions, relevant de leur compétence, sont assorties d'exigences de justice, quelles sont ces exigences, et la façon par laquelle ils peuvent le mieux y répondre tout en s'assurant que les affaires municipales suivent leur cours normal.



Après consultation avec le ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba et l'association de municipalités du Manitoba, nous avons créer Understanding Fairness (Comprendre la justice), un guide conçu précisément pour les décideurs municipaux. (OUTIL EN ANGLAIS SEULEMENT)

Understanding Fairness, produit avec le soutien et la coopération des Affaires intergouvernementales du Manitoba, de l'association des municipalités du Manitoba, et de l'association des administrateurs municipaux, vise à aider les conseillers et les administrateurs municipaux à atteindre la justice dans le travail important et intense qu'ils accomplissent, et de fournir des outils aux chefs de file municipaux afin de promouvoir la justice et d'en faire une norme de pratique.

Les outils dans Understanding Fairness comprennent :

- un cadre de justice qui reconnaît trois aspects de la justice : **procédurale, fondamentale et relationnelle** ;
- des définitions normalisées de certains termes de justice communément utilisés ;
- un guide de conformité aux exigences de justice dans les prises de décisions municipales ;
- des conseils judicieux pour tenir des audiences et des réunions publiques justes ;
- des conseils pour analyser les processus de prises de décisions ;
- une « liste de vérification » de la justice pour les conseillers et les municipalités ;
- des exemples de cas d'actions et de décisions qui sont considérées injustes ;
- une liste de vérification de prise de décision ;
- des informations sur la façon d'étudier et d'analyser les plaintes des membres du public contre des municipalités

Understanding Fairness peut être lu sur notre site Web www.ombudsman.mb.ca.

LEARNING INSTITUTE FOR TEACHERS (LIFT) BRANDON

Le personnel de nos bureaux de Brandon et Winnipeg était heureux de participer à titre d'exposants au congrès du Learning Institute for Teachers (LIFT) tenu au Centre Keystone de Brandon, le 28 novembre 2008. Notre kiosque a été visité par divers enseignants qui posaient des questions sur notre rôle et nos fonctions. Nous avons aussi invité les enseignants de sciences humaines des 6^e, 9^e et 11^e années, afin de préparer une visite à leurs classes pour présenter *Joining the Herd – Participating*

in Manitoba's Government. Nous remercions l'association des enseignants de Brandon de nous avoir permis d'assister à cet évènement.

L'Ombudsman fait partie du processus démocratique du Manitoba. Pour réserver une session interactive avec les représentants du bureau de l'Ombudsman, dans votre classe, communiquer avec : **Corinne Caron au 204-982-9137 ou 1-800-665-0531** (sans frais au Manitoba).





RÉVISIONS DES DÉCÈS D'ENFANTS

Notre révision du système de protection de la jeunesse, en 2006, recommandait des changements précis à la révision et au rapport du décès d'un enfant à la charge ou qui avait reçu des services du système de protection de la jeunesse, ou dont les parents ou gardiens avaient reçu des services, au cours de l'année précédant le décès.

Ces recommandations comprenaient le transfert de la responsabilité de la révision du Bureau du médecin légiste en chef au Bureau du protecteur des enfants ; l'élargissement de la portée des révisions pour y inclure les agences gouvernementales collatérales qui peuvent avoir traité du cas de l'enfant



ou avec la famille, et que mon bureau fasse le suivi et rapporte publiquement sur la mise en œuvre des recommandations faites par le protecteur des enfants.

Le gouvernement a accepté nos

recommandations et les a mises en œuvre en 2008, par le biais d'une réforme de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*. En vertu du nouveau système, les recommandations faites par le Défenseur des enfants seront acheminées au système de protection de la jeunesse, et aussi à notre bureau. Notre bureau a maintenant la responsabilité législative de faire le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations et de faire rapport des résultats.

Grâce à ce nouveau processus, les résultats seront transparents et le devoir de rendre compte au public sera renforcé.

APPROCHE COMMUNAUTAIRE



Les membres du personnel de l'Ombudsman, Nelson Mayer et Devi Goberdhan ont présenté à l'école secondaire *Children of the Earth*, le 19 février

Le personnel du bureau de l'Ombudsman du Manitoba a assisté à un Salon de l'emploi et des ressources, à l'école secondaire *Children of the Earth*, le 19 février. Le Salon était ouvert aux étudiants, leurs parents et les membres de la collectivité. Nous avons partagé des informations sur le rôle de l'Ombudsman dans le processus démocratique, les services que nous offrons, et avons répondu à de nombreuses questions de la part des participants.

Le Salon a été une merveilleuse façon de rencontrer les étudiants et les enseignants, créant ainsi des liens entre notre bureau et la collectivité. Nous espérons retourner à l'école secondaire *Children of the Earth* afin de présenter 'Joining the Herd', une présentation ciblée pour les étudiants des sciences humaines de 6^e, 9^e et 11^e années.

APPROCHE À ALTONA, PORTAGE LA PRAIRIE, STEINBACH, ET WINKLER

Les 14, 15 et 16 octobre 2008, l'Ombudsman du Manitoba et le personnel se sont rendus dans les collectivités de Altona, Steinbach, Portage la Prairie et Winkler. Nous avons fait diverses présentations ou visité les endroits qui suivent :

Altona : W.C. Miller Collegiate

Steinbach : Les services d'anglais et d'alphabétisme de Eastman s./ Steinbach et le programme d'établissement du district

Portage la Prairie : L'Office régional de la santé du Manitoba

Les fonctionnaires municipaux d'Altona, de Portage la Prairie, de Steinbach, de Winkler et des environs

Winkler : Le centre de santé mentale Eden ; le centre de santé Boundary Trails ;

Le centre de services d'établissement et d'emploi Centre-sud ; l'école élémentaire de Winkler

Ces rencontres avec les étudiants et les organismes du secteur public que nous desservons, se sont vu offrir une sensibilisation accrue à notre mandat dans la Division de l'Ombudsman et celle de l'Accès à l'information et la protection de la vie privée. Les sujets de présentation comprenaient :

- la démocratie participative
 - les services offerts par l'Ombudsman du Manitoba
 - la justice et l'obligation de rendre compte du gouvernement
 - les améliorations administratives que nous avons recommandées
 - les questions de protection de la vie privée lors de transmission de renseignements médicaux personnels par télécopieur et courriel, lorsqu'absent du bureau
 - les étapes clés de réponse à une violation de la vie privée.
- Nous avons aimé rencontrer les

Manitobains et Manitobaines dans leurs collectivités. Nous remercions les gens du Centre et du Centre-sud du Manitoba de leur hospitalité !



École élémentaire de Winkler : de G à D : Cindy Hamilton- enseignante, Al Loepky- Directeur et Irene Hamilton, Ombudsman



Bureau de Winnipeg

500, av. Portage, bur. 750
Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1
Téléphone : 204-982-9130
Télécopieur : 204-942-7803

Bureau de Brandon

1011, av. Rosser , bur. 202
Brandon (Manitoba) R7A 0L5
Téléphone : 204-571-5151
Télécopieur : 204-571-5157
Sans frais au MB : 1-888-543-8230

SITE WEB : www.ombudsman.mb.ca

ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 18 mars -** Réunion casse-croûte, " *Exercising Discretion when Refusing Access*", 500 av. Portage , bur. 750 Winnipeg, appeler 204-982-9139 pour les détails ou l'inscriptions.
Pour les agents et coordonnateurs de l'accès et de la protection de la vie privée
- 18 mars -** Atelier pour les représentants des organismes de réglementation de la santé. "*PHIA Basics and Beyond*", au *College of Registered Nurses*, Winnipeg. Inscription obligatoire, appeler 204-788-6612. 9 h à midi
- 8 avril -** Un atelier pour la Ville de Winnipeg – "*Working with the Ombudsman*" – *what to expect when the Ombudsman calls* – est offert dans les bureaux d'éducation de l'édifice Dynasty de la Ville, 4^e étage, 180 rue King. 9 h à midi
- 19 avril -** Édifice du Palais de justice de Winnipeg, 408 av. York – *Know your right to know*; discussions et informations par le Comité manitobain sur le Droit de savoir, à la journée porte ouverte de la Journée du droit 2009, sur l'accès à l'information détenue par des organismes du secteur public, pour le grand public. L'Ombudsman du Manitoba participe au comité Droit de savoir. Midi à 16 h
- 19 avril -** Journée porte ouverte de la **Journée du droit 2009**, au Palais de justice de Winnipeg, 408 av. York . Le personnel de l'Ombudsman sera sur place pour répondre aux questions du public portant sur le mandat et les services de l'Ombudsman, y compris les questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Midi à 16 h
- 20 avril -** Le Conseil manitobain des Tribunaux administratifs - *Manitoba Council of Administrative Tribunals Inc.* (MCAT) planifie son 4e congrès annuel. Cet évènement d'une journée aura lieu au Centre Caboto, 1055 avenue Wilkes, Winnipeg.
- 29 avril -** Un atelier pour la Ville de Winnipeg– "*FIPPA & PHIA Work with the Ombudsman*" est offert dans les bureaux d'éducation de l'édifice Dynasty de la Ville, 4^e étage, 180 rue King. 9 h à midi

Pour vous abonner ou faire retirer votre nom de la liste de distribution de Ombudsman, veuillez envoyer votre adresse courriel à ideandrade@ombudsman.mb.ca



Ombudsman du Manitoba : Divisions de l'Ombudsman, de l'accès et de la vie